



STATISTIQUES DE LA CONTREFAÇON ET DE LA PIRATERIE DE L'ADMINISTRATION  
FÉDÉRALE DES DOUANES 2017

## **COMMUNIQUÉ AUX MÉDIAS**

BERNE, LE 08.03.2018

### **Contrefaçons : la sensibilisation des consommateurs gagne en importance**

**En 2017, les douanes ont retenu 1633 envois dans le trafic des marchandises de commerce (contre 3125 en 2016) et 899 contrefaçons dans le trafic touristique (contre 1395 en 2016). Ce recul est principalement imputable au programme de stabilisation de la Confédération. La sensibilisation des consommateurs aux faux et à leurs retombées économiques revêt dès lors une importance d'autant plus grande.**

Les consommateurs suisses passent volontiers commande en ligne, notamment sur des sites étrangers. Mais tout ce qui est livré en Suisse en provenance d'autres pays n'est pas forcément légal. Les offres alléchantes sur Internet, telles que sacs, montres, bijoux et vêtements, peuvent s'avérer être des contrefaçons. Comme les années précédentes, près des trois quarts des envois interceptés par les douanes proviennent de Chine ou de Hong Kong. Dans le trafic des voyageurs, près de 60% des marchandises retenues provenaient de l'espace de l'UE et de Turquie. Il s'agit majoritairement de sacs (près de 40 %), puis de montres, de bijoux et de lunettes (près de 30 %).

Par rapport à 2016, le nombre d'envois retenus par les douanes a fortement régressé : dans le trafic des marchandises de commerce, qui comprend aussi les envois postaux et les envois expédiés par courrier rapide, il a pratiquement diminué de moitié (1633 en 2017 contre 3125 en 2016).

En raison des compressions de personnel dans le cadre du programme de stabilisation de la Confédération, les bureaux de douane ont moins de capacités pour le contrôle des envois, ce qui se reflète dans la baisse du nombre de contrefaçons constatées. Les douanes respectent les contraintes politiques et travaillent avec les moyens mis à disposition.

L'étendue et l'importance du phénomène de la contrefaçon de produits n'ont cependant pas diminué : le fléau du faux continue de frapper quasiment tous les articles jouissant d'une renommée. L'achat de contrefaçons implique une perte d'argent pour le fabricant de l'original, et l'Etat est privé de recettes fiscales et de cotisations sociales. La sensibilisation des consommateurs aux aspects peu reluisants de la contrefaçon et à ses dessous revêt par conséquent d'autant plus d'importance. Par le biais de diverses actions, STOP À LA PIRATERIE propose à la population des moyens pour reconnaître et éviter les faux. « Au départ, il y a toujours une décision d'achat qui devrait être prise en connaissance de cause des risques inhérents à une contrefaçon », déclare Florence Clerc, secrétaire générale de STOP À LA PIRATERIE, et d'ajouter que « le rôle des douanes se limite à faire respecter la loi ».



**STOP À LA PIRATERIE** est la Plate-forme suisse de lutte contre la contrefaçon et la piraterie. L'association d'utilité publique accomplit un important travail d'information et de sensibilisation auprès des consommateurs et s'investit dans la coopération entre les autorités et l'économie. Elle se positionne auprès du public avec des faits concrets et s'engage activement dans l'information sur le phénomène de la contrefaçon et du piratage.

**Liens :** [STOP À LA PIRATERIE Plate-forme suisse de lutte contre la contrefaçon et la piraterie](#)

[Statistique Contrefaçon et piraterie 2017 de l'AFD](#)

[Conseils aux consommateurs pour reconnaître les contrefaçons et les offres illégales](#)

**Renseignements :** **STOP À LA PIRATERIE Plate-forme suisse de lutte contre la contrefaçon et la piraterie**

Florence Clerc  
Secrétaire générale de STOP À LA PIRATERIE  
Téléphone : +41 31 377 72 66  
Courriel : [info@stop-piracy.ch](mailto:info@stop-piracy.ch)

Jürg Herren  
Vice-président de STOP À LA PIRATERIE  
Téléphone : +41 31 377 72 16  
Courriel : [juerg.herren@ipi.ch](mailto:juerg.herren@ipi.ch)